

## **“Dignité et droits des personnes en déplacement”: Approches sociales, humanitaires et pastorales**

De Mons. Robert J. Vitillo, Secrétaire Général  
Commission Internationale Catholique pour les  
Migrations (CICM).

À la Conférence Régionale sur la mobilité  
humaine dans la région des Grands Lacs 25-27  
Juin 2016, Kinshasa

Eminence, Excellences, Révérends Mes seigneurs et Pères, Révérendes  
Sœurs, frères et sœurs engagés au service de l'Eglise et de tous les enfants  
de Dieu !

Je vous salue tous dans la paix et la charité de Notre Seigneur Jésus-  
Christ ! C'est un grand honneur pour moi de m'associer à vous pour cette  
Conférence Régionale qui est extrêmement importante et significative. C'est  
avec un esprit d'humilité, et surtout conscient des défis urgents posés à la  
famille humaine dans le monde et à notre propre Église par le nombre  
incroyable de personnes en déplacement que je voulais apporter ma  
contribution.

Certains de nos frères et sœurs migrés sont à la recherche de protection  
contre la persécution, la guerre et les conflits et sont à l'attente d'une réponse  
humanitaire immédiate pour ainsi satisfaire leurs besoins fondamentaux.  
D'autres cherchent des possibilités d'assurer leur subsistance et leur avenir tant  
pour eux-mêmes que pour leurs familles. Cette recherche pour la survie causée  
par leur état de pauvreté abjecte, la marginalisation et l'exclusion dans leur pays  
d'origine. Démunis matériellement, nos frères et sœurs migrés portent en eux de  
riches dons culturels et religieux. Ils attendent d'être accueillis avec une  
chaleureuse fraternité par les pays hôtes et sont disposés de travailler dur pour  
leur bien être et celui de tout le peuple.

Avec votre permission et compte tenu du timing à notre disposition,  
j'adopterais pour le thème qui me concerne la méthode d'analyse pastorale qui  
nous mènera à VOIR la situation devant nous, à JUGER sur base des droits et  
des devoirs reconnu et accordé aux migrants et réfugiés par de nombreux Etats  
et sur base aussi de la doctrine sociale de l'Eglise catholique ; tout ceci afin de

planifier nos ACTIONS conformément aux besoins et défis actuels et aux engagements internationaux ; et pour ce qui nous concerne selon le *Magistère* de l'Eglise catholique.

**VOIR** : La parole de Dieu ne dit-elle pas : *“N’oubliez pas l’hospitalité, car grâce à elle, certains, sans le savoir, ont accueilli des anges”* (He. 13,2).

Dans son rapport intitulé “Sûreté et dignité: gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants”<sup>1</sup>, délivré récemment, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a reconnu que “les déplacements massifs de réfugiés et de migrants ne sont pas un phénomène nouveau”.

Cependant, rapidement il souligne que “la conscience mondiale a été ébranlée par les images vues ces dernières années”. M. Ban nous a présenté le sombre tableau qu’il a brossé autour de la communauté internationale, qui a été incapable de remplir les directives scripturaires délivrées par St. Paul.

A cet égard, M. Ban note : “...des femmes, des hommes et des enfants qui se noient en tentant d’échapper à la violence et à la pauvreté des clôtures qui se dressent le long de frontières autrefois ouvertes; des milliers de filles et de garçons qui disparaissent, beaucoup d’entre eux tombant aux mains de groupes criminels. Ne trouvant pas de moyens de se déplacer en toute sécurité, des individus en quête d’un lieu sûr endurent de multiples souffrances et perdent la vie en traversant le désert du Sahara, la mer d’Andaman, la mer Méditerranée, et des dizaines d’autres endroits dangereux à travers le monde. À leur arrivée, ceux qui ont survécu à ces voyages à haut risque voient souvent leurs droits bafoués. De nombreux demandeurs d’asile et migrants sont placés en détention et reçoivent parfois un accueil loin d’être chaleureux. Les discours xénophobes et

Racistes semblent non seulement se multiplier, mais aussi devenir plus socialement et politiquement acceptables.”

Selon nos experts, en 2015, le nombre de migrants et de réfugiés internationaux a atteint 244 millions. La majorité, environ 150 millions, sont des travailleurs migrants.<sup>2</sup> Environ 42.500 personnes sont déplacées de force chaque jour. Au cours de 2014, environ 20 millions de migrants ont été reconnus comme réfugiés, dont quatre-vingt-six pourcent se trouvent dans les pays en développement. Il y a aussi 10 millions de personnes apatrides qui se sont vu refuser la nationalité et l'accès aux droits fondamentaux tels que l'éducation, la santé, l'emploi et la liberté de mouvement.

---

<sup>1</sup> [https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/sg\\_report\\_french.pdf](https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/sg_report_french.pdf)

<sup>2</sup> United Nations, “Key Findings and Advance tables”. 2015 Revision of World Population Prospects database. Available from: <http://esa.un.org/undp/wpp> Organisation des Nations Unies, « Key findings and advance tables, 2015 Revision of World Population Prospects database, consultable à l’adresse suivante : <http://esa.un.org/undp/wpp/> (uniquement en anglais).

Cinquante pourcent des réfugiés sont des femmes et des filles; on y trouve également un nombre important de jeunes garçons. Cinquante trois pourcent des réfugiés proviennent de ces trois pays: la Somalie (1,1million); Afghanistan (2,59 millions); et la Syrie (3,59 millions).

Le Bureau du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a indiqué que, au cours de 2014, la guerre en la République arabe syrienne, qui avait déjà durée plus de quatre ans, est une cause majeure de l'augmentation globale de la population réfugiée dans le monde entier. Avec 7,6 millions de Syriens déplacés de force, cela fait qu'une personne sur cinq déplacées dans le monde entier était syrien. Au cours de 2014 le pays est également devenu le plus grand pays source de réfugiés; dépassant l'Afghanistan qui avait occupé ce poste pendant plus de 30 ans.

La violence, les conflits armés, et les violations des droits de l'homme ont aussi fortement touché l'Afrique subsaharienne, qui a accueilli 3,7 millions de réfugiés qui sont venus principalement de la Somalie (753,000), du Soudan (627,000), du Sud-Soudan (615'300), de la République démocratique du Congo (487,800), de la République centrafricaine (410,400), et de l'Érythrée (239,600).

En outre, certains 283,500 personnes ont fui les flambées de violence au Pakistan et ont cherché refuge en Afghanistan. Des centaines de milliers d'Ukrainiens ont fui vers la Fédération de Russie et d'autres pays européens.<sup>3</sup> On estime maintenant que 45% des personnes déplacées dans le monde se trouvent dans des « situations prolongées des réfugiés qui, en effet, ont duré cinq ans ou plus ».

Selon la Convention de 1951 relative au Statut des Réfugiés et son Protocole de 1967, les réfugiés sont des personnes “qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays(...)”. (Article 1).

En fait, l'article premier de la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969) reprend cette définition et l'élargit aux personnes qui fuient leur pays « du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public.» Beaucoup d'autres personnes sont obligées de quitter leur pays d'origine même si elles ne sont pas officiellement reconnues dans la catégorie des “réfugiés”. Les raisons de leurs déplacements forcés peuvent être les catastrophes naturelles, les érosions de leur environnement naturel qui les empêchent de mener une vie décente, le changement climatique et l'insécurité alimentaire. Une autre catégorie de migrants forcés est ceux qui sont déplacés à l'intérieur de leurs

---

<sup>3</sup> <http://www.unhcr.org/statistics/country/556725e69/unhcr-global-trends-2014.html>

respectives frontières nationales.

D'après l'Observatoire des situations de déplacement interne, le nombre de déplacés a atteint presque 40 millions à la fin de 2014. Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998), qui offrent un cadre normatif à la protection et à l'aide aux déplacés, définissent ces derniers comme "des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État."<sup>4</sup>

**JUGER: *"Tu n'opineras pas l'émigré ; vous connaissez vous-même la vie de l'émigré, car vous avez été émigrés au pays d'Egypte"***  
**(Ex 23:9.**

Dans notre analyse des droits et de la dignité des personnes en déplacement, il faut rappeler qu'à ces personnes ont été accordé un statut particulier depuis des temps immémoriaux. Dans la Grèce Antique, les citoyens dont la sécurité était menacée dans leur lieu d'origine étaient accueillis et le statut de protection leur était accordé; ainsi le concept de "asile" a été développé.

Dans l'ancien Israël, à la fois la loi religieuse et celle civile imposaient simultanément le devoir d'accueillir l'étranger. Les premiers chrétiens ont affirmé rapidement le caractère "catholique" universel de l'Église de Jésus et, au premier Concile de Jérusalem, les apôtres avaient décidé que les hommes convertis qui ne n'étaient pas d'origine juive ne devaient pas subir la circoncision. Pendant le Moyen Age, même les autorités séculières avaient reconnu le statut sacré de "sanctuaire" et ne violaient pas les droits des personnes qui cherchaient refuge dans les monastères ou églises.

Dans le temps moderne, la plupart des dirigeants du monde qui sont à peine sortis des atrocités et tragédies de la Première et de la Seconde Guerre mondiale avaient exprimé leur détermination à vouloir éviter ultérieures pertes et dommages pour la sacralité de la vie et la dignité humaine future. Malheureusement, leurs espoirs et leurs rêves n'ont pas été pleinement réalisés, puisque, depuis 1945, on connaît encore des centaines de guerres et de conflits Civils. Toutefois, la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations inter gouvernementales régionales telles que l'Organisation de l'Unité Africaine, ont développés des instruments juridiques internationaux pour promouvoir et contrôler le respect des droits des

---

<sup>4 4</sup> Voir United Nations Council on Human Rights document: E/CN.4/1998/53/Add.2, annex.

réfugiés et des migrants.

Dans certains cas, leurs instruments représentent des obligations contraignantes pour les gouvernements signataires. Dans d'autres cas, ils ont été développés comme des lignes directrices et dépendent de la volonté politique des gouvernements associés.

J'aimerais vous donner ici à titre illustratifs quelques-uns de ces instruments internationaux les plus importants pour la reconnaissance et le respect des droits des personnes en déplacement<sup>5</sup>:

- *La Déclaration universelle des droits de l'homme*, Lancée en 1948, est le premier document international qui reconnaît le droit de chercher et de trouver asile pour échapper à la persécution. Cette déclaration fait partie du droit international coutumier. Au cours de sa visite au siège de l'Organisation des Nations Unies en 1995, Saint-Jean-Paul II a déclaré que ce document représentait «l'une des expressions les plus hautes de la conscience humaine en notre temps".<sup>6</sup>
- *La Convention de Genève relative au statut des réfugiés* (1951) a été le premier accord international qui couvrait les aspects les plus fondamentaux de la vie d'un réfugié. Elle énonçait un ensemble de droits de l'homme qui devraient au moins être équivalents aux libertés dont jouissent les Ressortissants étrangers vivant légalement dans un pays donné et, dans de nombreux cas, à celles des citoyens de cet État.
- *La Convention contre la torture et autres peines ou Traitements cruels, inhumains ou dégradants* (1984) Représente une loi contraignante pour les États qui l'ont ratifiée; elle traite de la question de l'expulsion à l'article 3. L'organisme de contrôle de cette convention, le Comité contre la torture, a établi quelques principes fondamentaux relatifs à l'expulsion des demandeurs d'asile déboutés. Il offre une protection importante aux réfugiés et à leur droit de ne pas être renvoyés à un endroit où ils craignent d'être persécutés.
- *La Convention relative aux Droits de l'Enfant* déclare que: "Les Etats parties collaborent, selon qu'ils le jugent nécessaire, à tous les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations Inter gouvernementales ou non gouvernementales compétentes ... pour protéger et aider les enfants [réfugiés]... et pour rechercher les père et la mère ou autres membres de la famille de tout enfant réfugié en vue d'obtenir les renseignements nécessaires pour le réunir à sa famille."(Article 22)<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> <http://www1.umn.edu/humanrts/edumat/studyguides/refugees.htm>

<sup>6</sup> St. Jean Paul II, Discours au Siège des Nations Unies, le 5 Octobre 1995.

<sup>7</sup> <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

• *La Convention internationale sur la protection Des droits de tous les travailleurs migrants et des membres De leur famille* a été lancée en 1990,

Mais n'est pas entrée en vigueur jusqu'en 2003. Cet instrument met en avant le Principe de non-discrimination; il accorde une série assez large de droits à tous les travailleurs migrants et membres de leur famille, quel que soit leur statut migratoire; il exige qu'ils ne soient pas soumis à une arrestation arbitraire ou à une détention ou à des mesures d'expulsion collective; et il précise qu'ils devraient jouir de conditions de vie et de travail décentes et équitables, de l'accès aux soins de santé, à l'éducation, et à d'autres droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux.

Pour les institutions et les membres de l'Eglise catholique, nos réflexions et nos actions en réponse aux mouvements de réfugiés et à d'autres mouvements migratoires sont aussi guidées par le riche corpus de la doctrine et tradition catholique qui a été développé au cours des deux derniers millénaires. Les contraintes de temps ne nous permettent pas un examen complet de cette inspiration spirituelle et pratique. Cependant, je voudrais rappeler quelques-uns des documents les plus pertinents qui ont été émis par notre Saint-Père actuel François et par ses prédécesseurs immédiats.

En 1952, le pape Pie XII a publié la Constitution apostolique *Exsul Familia Nazarethana*<sup>8</sup>. Après avoir examiné les enseignements des Écritures et de la doctrine sur l' "accueil de l'étranger" et les efforts pratiques et pastorales en réponse aux besoins des réfugiés et des autres migrants, des efforts déployés par l'Eglise à travers diverses crises et périodes historiques, le pape Pie XII a exprimé son engagement à maintenir et même accroître ces efforts: "... s'il est vrai que beaucoup d'associations et plusieurs institutions civiles, tant nationales qu'internationales, ont rivalisé et rivalisent avec zèle pour secourir volontiers les étrangers, en soulageant leurs besoins tant matériels que moraux ... Nous ne pouvons pas ne pas continuer à entourer du plus grand amour ces fils et filles en proie aux tribulations et à la misère de l'exil. Nous ne pouvons pas ne pas Nous efforcer, en réunissant toutes les forces, sans négliger, cependant, autant que cela est possible, les secours matériels, de leur procurer principalement le réconfort de l'assistance spirituelle."

Le pape a également saisi l'occasion de souligner la mission et le mandat des organisations aux quelles nous sommes tous associés: "Très récemment, nous avons approuvé la Commission Internationale Catholique pour les Migrations, dont la fonction est celle d'unir et d'organiser les associations et comités catholiques existants, et de promouvoir, renforcer et coordonner leurs projets et activités en faveur des migrants et des réfugiés. "

Bien avant, les autorités civiles ou les experts universitaires ont établi des liens entre la migration et le développement, le Bienheureux Pape Paul VI l'a

---

<sup>8</sup> Le pape Pie XII, *Exsul Familia Nazarethana*, 1952, <http://www.papalencyclicals.net/Pius12/p12exsul.htm>

fait aussi dans son encyclique révolutionnaire, *Populorum Progressio*, en déclarant: “le même accueil est dû aux travailleurs émigrés qui vivent dans des conditions souvent inhumaines, en épargnant sur leur salaire pour soulager un peu leur famille demeurée dans la misère sur le sol natal.»<sup>9</sup> Il a également identifié la nature globale du développement humain, qui est certainement pertinent pour une réponse intégrée de la part de l'Eglise pour les personnes en déplacement: “le développement ne se réduit pas à la simple croissance économique.

Pour être authentique, il doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme. Comme l'a fort justement souligné un éminent expert: "Nous n'acceptons pas de séparer l'économique de l'humain, le développement des civilisations où il s'inscrit. Ce qui compte pour nous, c'est l'homme, chaque homme, chaque groupement d'hommes, jusqu'à l'humanité toute entière."<sup>10</sup>

Lors de son discours aux fonctionnaires chargés de la pastorale des personnes en déplacement en 1985, Saint-Jean-Paul II a énoncé un large éventail de droits parmi les réfugiés et les migrants en affirmant: “... que l'Eglise, mère et éducatrice, rappelle à tous le droit qui est le leur de vouloir rester eux-mêmes dans de nouvelles conditions d'existence, tout en étant également solidaires avec les autres, de ne pas être réduits à un simple rôle d'instruments de production, de participer à la vie sociale du pays, et même à certaines instances de la vie politique. Il y a beaucoup à faire pour que les migrants bénéficient d'un statut leur donnant le droit de vivre leur originalité dans la solidarité nationale. C'est plus complexe et plus vrai qu'une simple mesure de “naturalisation”.”<sup>11</sup>

Le Pape émérite Benoît XVI s'est plus axé sur le lien entre la migration et le développement, en déclarant : “le développement authentique revêt toujours un caractère solidaire. En effet, dans une société en voie de mondialisation, le bien commun et l'engagement en sa faveur ... ne peuvent pas ne pas assumer les dimensions de la famille humaine tout entière, c'est-à-dire de la communauté des peuples et des nations ... Le processus même de mondialisation ... peut même constituer une occasion propice pour promouvoir le développement intégral, mais uniquement si les différences culturelles sont perçues comme une occasion de rencontre et de dialogue et si la répartition inégale des ressources mondiales provoque une nouvelle conscience de la solidarité nécessaire qui doit unir les familles humaines. Il en découle qu'il faut apporter des réponses adéquates aux grands changements sociaux en cours, en ayant clairement à

---

<sup>9</sup> Bienheureux Paul VI, *Populorum Progressio*: (26 Mars 1967), no. 69, [http://w2.vatican.va/content/paul-vi/en/encyclicals/documents/hf\\_p-vi\\_enc\\_26031967\\_populorum.html](http://w2.vatican.va/content/paul-vi/en/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_26031967_populorum.html)

<sup>10</sup> *Ibid.*, no.14.

<sup>11</sup> St. Jean Paul II, *Address to the World Congress on the Pastoral Care of Migrants* (17 Octobre 1985), [http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1985/october/documents/hf\\_jp-ii\\_spe\\_19851017\\_pastorale-emigrazione.html](http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1985/october/documents/hf_jp-ii_spe_19851017_pastorale-emigrazione.html)

l'esprit qu'il ne peut y avoir de développement efficace si l'on ne favorise pas la rencontre entre les peuples, le dialogue entre les cultures et le respect des différences légitimes... Dans cette optique, pourquoi ne pas considérer l'actuel phénomène migratoire mondial comme une condition favorable pour la compréhension entre les peuples et pour la construction de la paix et d'un développement qui intéresse chaque nation? »<sup>12</sup>

Au début du mois de Juillet 2013, le Pape François a offert un témoignage actif de comment nous pouvons mettre la parabole évangélique du Bon Samaritain en pratique. Il s'est rendu à Lampedusa, une île au large de la côte du sud de l'Italie et à environ 120 kilomètres de la Tunisie, où plus de 20.000 immigrants africains, en essayant de s'échapper à l'extrême pauvreté, aux guerres cruelles et à la violence ethnique, ont perdu la vie dans des bateaux qui n'étaient pas du tout en état de navigabilité. Au cours de cette visite, le Pape François a refusé d'être accompagné par de nombreux représentants du gouvernement ou de la hiérarchie de l'Eglise. Il est allé comme un simple pasteur, portant une croix fabriquée à partir de l'épave des bateaux. Il est allé prier pour les morts, mais aussi pour demander pardon pour l'échec de la famille humaine mondiale qui n'a pas su répondre à la douleur et aux souffrances de ses frères et sœurs les plus vulnérables.

Le pape a ainsi su lancer, à la fois par ses paroles et ses actions, un sérieux défi à toutes les personnes de bonne volonté. « Immigrés morts en mer, dans ces bateaux qui au lieu d'être un chemin d'espérance ont été un chemin de la mort » ainsi avaient titré des journaux. Rapportant encore ici les paroles de Saint Père : il y a quelques semaines, quand j'ai appris cette nouvelle, qui malheureusement s'est répété tant de fois, ma pensée y est revenue continuellement comme une épine dans le cœur qui apporte de la souffrance. Et alors j'ai senti que je devais venir ici aujourd'hui pour prier, pour poser un geste de proximité, mais aussi pour réveiller nos consciences pour que ce qui est arrivé ne se répète pas.

La culture du bien-être, qui nous amène à penser à nous-mêmes, nous rend insensibles aux cris des autres, nous fait vivre dans des boules de savon, qui sont belles, mais ne sont rien ; elles sont l'illusion du futile, du provisoire, illusion qui porte à l'indifférence envers les autres, et même à la mondialisation de l'indifférence ... Nous sommes habitués à la souffrance de l'autre, cela ne nous regarde pas, ne nous intéresse pas, ce n'est pas notre affaire!»<sup>13</sup>

---

<sup>12</sup> Discours du Pape Benoît XVI aux Participants au VI Congrès Mondial pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement, 9 Novembre 2009, [http://w2.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/speeches/2009/november/documents/hf\\_ben-xvi\\_spe\\_20091109\\_migranti.html](http://w2.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/speeches/2009/november/documents/hf_ben-xvi_spe_20091109_migranti.html)

<sup>13</sup> [http://www.vatican.va/holy\\_father/francesco/homilies/2013/documents/papa-francesco\\_20130708\\_omelia-lampedusa\\_en.html](http://www.vatican.va/holy_father/francesco/homilies/2013/documents/papa-francesco_20130708_omelia-lampedusa_en.html)



***AGIR: «cet émigré installé chez vous, vous le traiterez comme un indigène, comme l'un de vous; tu l'aimeras comme toi-même... » (Lévitique 19:34).***

Dans toute tentative d'analyse pastorale, notre observation de la réalité actuelle et notre réflexion sur les valeurs et les principes, qui informent davantage que la réalité, ne peut pas et ne doit pas rester à l'état de pensées abstraites. Elle doit nous conduire à l'action - même si une telle action exige des sacrifices, la compassion, et le changement dans nos attitudes et nos comportements confortables ou égoïstes. Cela doit être vrai aussi pour donner une réponse aux défis mondiaux de la migration.

Dans son rapport sur le traitement des importants mouvements migratoires, le Secrétaire général de l'ONU se retourne vers la communauté internationale pour qu'elle s'engage vers des efforts plus concertés et efficaces au nom et avec les réfugiés et les migrants. En conséquence, il a confirmé la décision des États membres de l'ONU de convoquer un sommet des chefs de gouvernement, avec la participation de la société civile et afin de parvenir à des décisions stratégiques concrètes sur les graves défis courants auxquels se trouvent confrontées les personnes en déplacement.

Lors du sommet, M. Ban Kimoon a suggéré de prendre en considération quelques actions prospectives et pratiques suivantes:

- Développer un Pacte mondial, basé sur le principe du partage de la responsabilité, selon lequel les États membres et les autres parties intéressées appuieront une réponse globale des réfugiés à chaque fois qu'il aura lieu un mouvement de réfugiés potentiellement prolongé et à grande échelle;
- Développer un Pacte mondial pour une migration ordonnée, sûre, régulière qui reconnaît et respecte le droit de tous les migrants à la pleine jouissance de leurs droits de l'homme en vertu des traités internationaux fondamentaux, indépendamment de leur statut migratoire;
- Envisager des alternatives à la détention afin de contrôler l'immigration et s'engager de ne jamais utiliser cette mesure pour les enfants;
- Participer à une campagne mondiale menée par l'ONU pour lutter contre la xénophobie, en mettant l'accent sur le contact personnel direct entre les communautés d'accueil et les réfugiés et les migrants;
- Inclure les réfugiés et les migrants dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle et économique;
- Établir des partenariats avec un large éventail d'intervenants qui peuvent promouvoir une meilleure intégration des réfugiés et des migrants dans la société dans son ensemble, y compris les organisations de la société civile, les

- Communautés religieuses, le secteur privé, les médias, les institutions nationales des droits de l'homme et les associations de réfugiés et de migrants;
- Fournir l'accès à l'éducation pour tous les enfants déplacés, car il s'agit d'un moyen fondamental de protection pour eux. L'enseignement primaire devrait être obligatoire et accessible à tous les enfants réfugiés; des possibilités d'éducation à tous les niveaux, y compris le secondaire et les niveaux supérieurs, devraient être amplifiées.
- Développer et mettre en œuvre des réponses de retour globales lorsque les conditions dans le pays d'origine sont propices au retour. Celles-ci devraient prévoir un cadre approprié de sécurité physique, juridique et matérielle.

Les chefs religieux, comme vous-mêmes, les congrégations religieuses, ainsi que les autres organisations inspirées par l'Église, sont bien placés pour servir en tant que partenaires clés dans les actions proposées par le Secrétaire général de l'ONU. Les communautés religieuses locales, chrétiennes et d'autres, servent souvent comme premiers intervenants en réponse aux mouvements de réfugiés à travers les frontières et vers ceux qui sont déplacés à l'intérieur de leur propre pays d'origine. Ils fournissent une assistance immédiate, des soins post traumatiques et le soutien affectif. Ils offrent les nécessités de subsistance et puis aident à intégrer les nouveaux arrivants dans les structures sociales et économiques locales, que ce soit pour une courte ou une longue durée.

Lorsque les conditions s'améliorent raisonnablement et permettent-le retour volontaire sur le territoire national, des groupes religieux locaux accompagnent souvent les réfugiés rentrant chez eux et créent des liens de soutien aux communautés restées sur place. Pour les réfugiés qui ne peuvent pas rester dans le pays d'asile ou retourner dans leur respectifs, les églises et les autres communautés religieuses sont souvent engagées dans la réinstallation dans un pays hôte.

Au cours des quatre dernières années, par exemple, la CICM a facilité la réinstallation de 27.500 réfugiés aux États-Unis, en étroite collaboration avec son organisation membre qui est la Conférence épiscopale des États-Unis et avec les organismes de bienfaisance locaux diocésains. En outre, la CICM a travaillé en étroite collaboration avec le HCR pour soumettre 261.000 personnes à une évaluation pour un meilleur intérêt, particulièrement des enfants réfugiés non accompagnés et elle a fourni des renseignements et des conseils en matière d'asile à 60.000 nouveaux arrivants en Grèce.

Des "voies complémentaires" ont été développées sous la forme de "couloirs humanitaires" en Italie par la *Communauté Saint Egidio*, l'Association *Comunità Papa Giovanni XXIII*, et la *Chiesa Valdese* pour que les Syriens déjà reconnus comme réfugiés puissent éviter des voyages dangereux à la recherche d'une réinstallation en Europe. Afin de garantir l'accès à l'éducation pour les

enfants, *Jesuit Refugee Services* a lancé une vaste campagne de collecte de fonds pour faciliter ces programmes.

Le rôle clé des chefs religieux se mobilisant face aux graves défis posés aux migrants et réfugiés reste le plus important. Au cours des derniers mois, la délégation de Caritas Internationalis à Genève a organisé des témoignages qui ont été donnés au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, par Mgr Audo, d'Alep, (sur la situation des personnes déplacées en Syrie à l'intérieur de leur propre pays), par le cardinal Bo, de Yangon, au Myanmar (au sujet des réfugiés Rohingya et des autres minorités ethniques du Myanmar et des pays voisins) et par M. Antonio Baños de Caritas El Salvador (sur le sort des jeunes qui fuient la violence généralisée par les bandes en Amérique centrale, et qui se trouvent en situation d'exclusion et de rejet au Mexique et aux Etats-Unis).

En outre, la Conférence épiscopale du Kenya a publié une déclaration ferme sur la nécessité de maintenir les camps de réfugiés somaliens au Kenya, mais aussi pour assurer l'ordre, la sécurité et la protection dans ces camps.

### ***Conclusion:***

Peut-être la meilleure façon de conclure ces réflexions serait encore de nous inspirer des mots compatissants mais dynamiques du Pape François, qui ne cesse pas de nous rappeler nos responsabilités et le privilège que nous avons d'accompagner les personnes en déplacement dès qu'elles arrivent dans nos pays, nos communautés, et, oui, même dans nos maisons et familles. Ainsi, au cours de la prière de l'Angelus et la bénédiction du 19 Juin 2016, en prévision de la Journée mondiale des réfugiés, il a dit: "Demain est la Journée mondiale des réfugiés, promue par l'Organisation des Nations Unies. Le sujet de cette année est: 'Nous sommes aux côtés des réfugiés.' Les réfugiés sont les mêmes que toute autre personne, mais la guerre a emporté leur maison, leur travail, leurs amis. Leurs histoires et leurs visages nous demandent de renouveler notre engagement pour la construction de la paix dans la justice. C'est pour cela que nous voulons être à côté des réfugiés, pour les rencontrer, pour les accueillir, pour les écouter et pour devenir avec eux les artisans de la paix, selon la volonté de Dieu."<sup>14</sup>

**Msgr. Robert J. Vitillo**  
**Secrétaire Général**

---

<sup>14</sup> Le Pape François, remarques après la prière de l'Angelus et la bénédiction du 19 Juin du 2016.  
[http://w2.vatican.va/content/francesco/it/angelus/2016/documents/papa-francesco\\_angelus\\_20160619.html](http://w2.vatican.va/content/francesco/it/angelus/2016/documents/papa-francesco_angelus_20160619.html)